



Compte-rendu du Conseil Communautaire du 9 septembre 2008 à Xermaménil

Etaient réunis : membres titulaires : 39

Présents (titulaires ou suppléants) : 31

Nombre de votants : 31

Essey la Côte	M. Denis FERRY	
Fraimbois	M. François GENAY	Mme Marie-France LOPPION
Franconville	M. Dominique GALMICHE	M. Ludovic REMOND
Gerbéviller	M. Jean-Marie HUEBER	
	Mme Françoise GUIZOT	Mme Andrée STOECKLIN
Giriviller	M. Olivier SIMON	M. Lionel FARON
Haudonville	M. Michel GRAVIER	M. Bernard SATORI
Lamath	M. Bernard GENAY	
Magnières	M. Pascal BURGAIN	M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK
	M. Milos TESOVIC	
Mattexey	M. Rémi VUILLAUME	M. Olivier NOEL
Moriviller	M. Michel CUNCHE	M. Gérard GEOFFROY
Moyen	Mme Véronique PERRIN	
Remenoville	Mme Adélaïde COSSON	
Seranville	M. Hubert HAGNIEL	M. Gilles CONTOIS
Vallois	M. Philippe ALAVOINE	Mme Claudie DEBOMY
Vathiménil	M. Claude ANDRE	
Vennezey	M. Alain CHOFFEL	Mme Françoise BALLAND
Xermaménil	M. Laurent GELLENONCOURT	M. Thierry BERODIER

Absents excusés :

Madame Agnès LASSIETTE (Lamath)

Messieurs : Roger BOULAY (Essey la Côte), Daniel BONTEMS (Gerbéviller), Alain BAILLY (Remenoville), François GUERIN

Assistaient également à la séance :

Mesdames : Liliane LECLERC (Fraimbois), Annette LACOTTE (Seranville), Virginie CONTAL (directrice).

*

* *

François GENAY tient à adresser son soutien et celui de l'ensemble des élus du conseil communautaire à Madame DEBOMY dans les moments difficiles qu'elle traverse suite au décès de son fils.

Il adresse ensuite ses félicitations aux nouveaux élus de la commune de Moyen pour leur réélection.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 8 juillet 2008 à Fraimbois

Le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 8 juillet 2008.

Délibération n°46/2008 : approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 8 juillet 2008 à Fraimbois
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 9 juillet 2008 à Fraimbois tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2) Décision modificative

François GENAY présente la proposition de décision modificative.

Le compte 16 (emprunt) est insuffisamment approvisionné de 99,38 euros. Il est proposé de transférer ce montant du compte 2315 (aménagement cours d'eau) au compte 16.

Délibération : décision modificative n°1

Dépenses	2315	99,38 €
Recettes	16	99,38 €

Certifié exécutoire par François GENAY, Monsieur le Président, compte-tenu de la transmission en préfecture, le 11/09/2008 et de la publication le 11/09/08.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) Convention de développement local 2008

François GENAY présente les actions proposées pour inscription à la convention de développement local 2008.

Action	Maître d'ouvrage	Montant subventionnable HT	Montant maximum des travaux HT	Département	taux	Fonds propres de la communauté
Transformation de granges en logements principaux <i>M. FRENOT - Fraimbois</i>	privé	50 000,00 €	50 000,00 €	8 500,00 €	17%	1 500,00 €
Ravalement de façades (5)	privé	14 400,00 €	14 400,00 €	1 800,00 €	13%	1 800,00 €
Architecte "maison de santé" / phase APD	CCM	30 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	50%	15000,00 €
Diagnostic énergie (30 x 600 €) particuliers et communes	privé ou commune	18 000,00 €	18 000,00 €	9 000,00 €	50%	5 400,00 €
Restauration du nymphée de Gerbéviller	privé	à définir		5 000,00 €		
Mise en valeur "petit patrimoine"	communes et privés	49 323,00 €	49 323,00 €	14 797,00 €	30%	
Transformation de la salle de bal en salle de judo	commune de Gerbéviller	à définir		1 800,00 €		
Total		161 723 €	161 723,00 €	55 897,00 €		23 700,00 €

Les actions « mise en valeur du petit patrimoine », « transformation de la salle de bal en salle de judo » et « restauration du nymphée » seront retravaillées par les groupes de travail correspondants.

François GENAY précise toutefois qu'il est nécessaire de réserver les crédits.

Délibération n°47/2008 : Convention de développement local 2008

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- *approuve la première tranche d'actions de la Convention de Développement Local 2008 (tableau ci-joint)*
- *sollicite le soutien du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle afin de pouvoir financer ces actions*
- *charge le Président de négocier les financements correspondants. .*

Il charge le Président de signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) Cours d'eau

4.1. Lancement de la procédure d'appel d'offres

François GENAY rappelle qu'une enquête publique s'est déroulée jusqu'au 12 juillet 2008 concernant la déclaration d'intérêt général sur les travaux prévus sur les cours d'eau.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au vu du mémoire en réponse effectué par la Communauté de Communes de la Mortagne suite aux remarques inscrites sur les registres.

Il convient maintenant de lancer la procédure de consultation des entreprises.

Délibération n°48/2008 : lancement d'un appel d'offres pour la première tranche de travaux sur la Mortagne

La Communauté de Communes de la Mortagne a réalisé en 2007 une étude pour la restauration des cours d'eau sur son territoire.

Un programme de travaux a été défini sur 58,3 kilomètres linéaires de cours d'eau (Mortagne et ses affluents et affluents de la Meurthe).

Une enquête publique s'est terminée en juillet 2008 et devrait aboutir à une déclaration d'Intérêt Général du projet. Les travaux, séparés en deux tranches (2008-2010 pour la Mortagne et quelques ruisseaux et 2011-2012 pour les affluents) sont estimés à 498 280 € HT (331 932, 00 € pour la première tranche et 166 348,00 € pour la seconde).

La première tranche sera réalisée en partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Meurthe, pour le linéaire concernant la commune de Mont-sur-Meurthe.

L'agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil général ont accordé respectivement 166 000,00 € et 99 156,60 € de subventions pour la première tranche du programme.

Dans l'objectif de débiter les travaux en début d'année 2009, le conseil communautaire autorise le Président à lancer une procédure d'appel d'offres et à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

François GENAY présente le calendrier prévisionnel suivant :

- Validation DCE et lancement consultation : mi octobre
- Réception des candidatures : mi novembre
- Envoi DCE aux entreprises retenues : fin novembre
- Réception des offres : fin décembre
- Sélection des offres : mi janvier
- Notification : fin janvier
- Préparation du chantier : mois de février
- Début des travaux : début mars

4.2. Convention avec le Val de Meurthe

Afin de clarifier les relations entre la Communauté de Communes de la Mortagne et celle du Val de Meurthe pour la réalisation des travaux sur la Mortagne, située sur la commune de Mont-sur-Meurthe, il convient de signer une convention.

La Communauté de Communes du Val de Meurthe paiera la part résiduelle après déduction des subventions de la façon suivante : 50 % au démarrage des travaux et 50 % à la fin des travaux.

Délibération n°49/2008 : convention avec la CCVM pour la première tranche de travaux sur la mortagne

La première tranche de travaux sur la Mortagne va débiter prochainement. La Communauté de Communes du Val de Meurthe est partenaire de la Communauté de Communes de la Mortagne pour ces travaux, sur un linéaire estimé à 2 453 mètres sur la commune de Mont-sur-Meurthe.

Une convention doit être établie entre la CCM et la CCVM pour définir les modalités du partenariat pour ces travaux.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention ci-jointe avec la CCVM

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Transport piscine

François GENAY propose, comme les années précédentes, de financer le transport des collégiens (classes de 6^{ème} et une classe de 5^{ème}) vers la piscine de Rambervillers. Cela représente une dépense d'environ 1 000 euros. Il est précisé que le Conseil Général finance l'entrée à la piscine.

Rémy VUILLAUME souhaite que cette proposition soit étendue aux classes de primaire, pour les écoles proposant à leurs élèves des cours de natation.

Pascal BURGAIN demande aux communes offrant cette activité à leurs élèves de préciser le nombre d'élèves concernés, la fréquence, le prestataire de transport actuel, la piscine utilisée et le coût. Cette demande sera ensuite traitée au sein du groupe « jeunesse ».

Délibération n°50/2008 : financement du transport des élève de 6^{ème} et 5^{ème} à la piscine de Rambervillers

Le Collège de Gerbéviller a sollicité la Communauté de Communes de la Mortagne afin de prendre en charge le transport des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} à la piscine de Rambervillers pour l'année scolaire 2008/2009.

Après en avoir délibéré, et afin de permettre la mise en place de cette action, le Conseil Communautaire accepte :

- de financer à hauteur de 1 000 € le transport jusqu'à la piscine de Rambervillers,*
- de signer une convention avec le Collège Eugène François de Gerbéviller (document joint).*

Il autorise le Président à signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) Journée de solidarité

François GENAY rappelle la loi relative à la journée de solidarité. Il propose d'opter pour le travail de 7 heures précédemment travaillées, au prorata du temps de travail des agents de la collectivité.

Délibération n°51/2008 : journée de solidarité

La loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité (parue au J.O. du 17/04/2008) a modifié les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité. Désormais, le lundi de Pentecôte n'est plus la journée de solidarité par défaut.

Pour les fonctionnaires et les agents non titulaires de la Fonction publique territoriale, la journée de solidarité est dorénavant fixée par délibération de l'organe exécutif de l'assemblée territoriale compétente, après avis du comité technique paritaire.

Compte-tenu de l'organisation du temps de travail dans la semaine, le Président propose pour l'année 2008 le travail de sept heures précédemment non travaillées.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'arrêter toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel, soit le fractionnement en 7 heures réparties dans l'année de la journée de solidarité de façon à ce que le nombre d'heures de travail effectif accompli dans l'année totalise :

- 1 827 heures pour 35 heures de travail dans la semaine*
- 1 663 heures pour 32 heures de travail dans la semaine*
- 487 heures pour 10 heures de travail dans la semaine.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) Equipe intercommunale

François GENAY présente les résultats des questionnaires envoyés aux communes (cf. document joint) et propose qu'un entretien téléphonique soit mené pour préciser les besoins des communes qui ont répondu positivement à la question de la création d'une équipe intercommunale.

P. ALAVOINE et J.P. SCHEIRLINCK font part des difficultés à estimer le besoin réel des communes en temps et en type de travail à effectuer.

G. GEOFFROY pense que les besoins des communes sont principalement en été pour la tonte des espaces verts.

Il est répondu qu'il est important de connaître précisément les besoins des communes, en complément du travail des espaces verts. Cela a également une conséquence sur le profil du recrutement à envisager (ouvrier spécialisé ou non).

R. VUILLAUME trouve que le questionnaire n'était pas très clair, notamment par rapport au SIVOM.

G. CONTOIS informe qu'il n'y a pas eu de discussion au sein du SIVOM sur le sujet d'une éventuelle reprise par la CCM.

H. HAGNIEL et A. STOECKLIN pensent que la création d'une équipe intercommunale ne doit pas empêcher le recours à des professionnels et qu'il faut faire attention à la concurrence avec les artisans locaux.

M.F. LOPPION constate que beaucoup de communes ont des employés communaux. Il serait peut être intéressant de travailler sur un projet de mutualisation des employés communaux, qui ont des compétences variés.

Concernant AGIR, François GENAY informe que 13 communes ont répondu favorablement à une reprise par l'intercommunalité. Il rappelle que l'association avait par le passé 2 contrats aidés (un pour le secrétariat et un pour l'entretien du matériel). Aujourd'hui, ces activités sont assumées par le SIVOM.

Avant d'aller plus loin, il sera nécessaire de faire un état du matériel et un bilan financier de l'association. De plus, le périmètre d'action d'AGIR est beaucoup plus large que celui de la CCM, ce qui pose un problème de compétence.

En conclusion, il est proposé d'affiner les informations reçues :

- *Auprès des communes, en leur demandant de préciser leur besoin (type de travaux et nombre d'heures estimatifs)*
- *Auprès d'AGIR pour des informations financières, l'état du matériel, le périmètre de l'activité.*

Il est également demandé aux représentants du SIVOM présents de questionner les membres du bureau et du comité syndical quant à l'avenir du SIVOM.

8) Questions diverses

❖ Intercommunalité

La commune de Bayon a exprimé le souhait auprès du sous-préfet, d'une extension du périmètre de la Communauté de Communes du Bayonnais, vers l'ouest (Communauté de Communes de la Pipistrelle). Le sous-préfet nous a interpellé sur cette proposition (cf. courrier de réponse ci-joint).

Parallèlement, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, chargée de faire des propositions sur l'évolution des périmètres intercommunaux, a transmis à toutes les communes une carte prospective sur celle-ci. Il est proposé de revenir sur le périmètre de l'EPCI entre Moselle et Meurthe.

François GENAY propose de rencontrer le bureau du Bayonnais, afin d'engager la discussion sur l'évolution des périmètres.

❖ Action MALI

François GENAY informe qu'Amélie MOUCHETTE, notre représentante au Mali, nous a fait part cette semaine de son souhait d'arrêter la mission, suite aux difficultés rencontrées dans le travail avec les élus maliens notamment.

Le groupe de travail se réunira le 16 septembre pour analyser les points forts et les points faibles de cette action et étudier les suites à envisager.

❖ Action pédagogique CPIE

L'action pédagogique à destination des élèves du cycle 3 (écoles de Fraimbois, Gerbéviller, Vathiménil, Magnières), concernant une sensibilisation aux cours d'eau, aura lieu du 23 septembre au 9 octobre

❖ Action paysage

Le groupe de travail « paysage » propose cet automne 2 actions :

- Le 27 septembre 2008 à 9 heures à Mattexey : plantation de vivaces
- Le 26 octobre 2008 à partir de 13h45 à Giriviller : démonstration de pressage de pommes

❖ VDM énergie verte

François GENAY rend compte de la matinée consacrée au projet de Vallée De la Mortagne Energie Verte sur la plantation de miscanthus et la transformation en granulés. Il rappelle que cette entreprise a été soutenue dans le cadre de la Convention de développement local 2007, pour un montant de 20 000 €. Cette aide était conditionnée par :

- l'ouverture du groupe : initialement projet porté par 3 agriculteurs, aujourd'hui, ce sont 7 agriculteurs engagés dans le projet,
- la commercialisation sur le territoire, notamment pour les habitants : initialement production prévue pour l'usage personnel des porteurs du projet, sur leur exploitation, l'objectif principal aujourd'hui est la vente au particulier)

- l'organisation d'une réunion à destination des agriculteurs du territoire.

L'ensemble des conditions a été respecté. Le versement du solde de la subvention pourra être sollicité auprès du conseil général.

❖ **Bilan soirée jeunes à Magnières**

Pascal BURGAIN rend compte de la soirée « jeunes » organisée à Magnières par le groupe « jeunesse ». Une centaine de jeunes a répondu à l'appel. Cette réussite est un encouragement pour la suite des actions « jeunesse ». François GENAY remercie l'ensemble des bénévoles qui ont participé à l'organisation de cette action.

Prochain bureau : le lundi 6 octobre 2008 à 20h30 à Gerbéviller

**Prochain Conseil Communautaire :
le lundi 20 octobre 2008 à 20h30 à Moriviller**

A Gerbéviller le 17 septembre 2008
Le Président,

François GENAY

Destinataires du compte-rendu :
- membres du Conseil Communautaire

